ID: 019-200066744-20220120-DEC2022009-CC





# **DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-009**

du 20 janvier 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

# **DÉCIDE**

## **ARTICLE 1: DÉSIGNATION**

Dans le cadre de l'étude pour la création du chemin de la mémoire de la Courtine, le marché est attribué à :

GROUPEMENT ART HELOISE PRODUCTION/LIEUX-DITS

4 Rue Héloïse

87100 LIMOGES

Pour un montant de 42 210,00 € HT

(Tranche ferme + tranche optionnelle + options)

#### **ARTICLE 2 : DURÉE**

La durée est d'environ 4 mois pour la tranche ferme et 5 mois pour la tranche optionnelle.

### **ARTICLE 3: AMPLIATION**

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,

À Ussel, le 20 janvier 2022

Le président,

Pierre Chevalier